

Vous nous tenez à cœur!

Le Management Synaps Care

Mot d'introduction

Imaginez le scénario suivant: le soir, après une dure journée de travail, vous vous installez confortablement dans votre fauteuil et, après avoir savouré quelques instants d'un doux repos bien mérité, vous désirez regarder votre émission préférée. Vous allumez votre téléviseur et vous voyez s'afficher en grandes lettres: désolé, mais pour cause de maladie, nous ne pouvons réaliser aucune transmission télévisée aujourd'hui.

Impensable, n'est-ce pas? Peut-être bien que si, à un autre niveau!

Il est dans notre nature d'oublier que derrière toute prestation et tout produit que nous achetons se cachent des hommes et des femmes qui, comme nous tous, connaissent des hauts et des bas.

Nous devons et nous voulons nous occuper de nos collaborateurs dans nos entreprises. Sans oublier de le faire aussi durant leurs jours sombres où, pour cause de maladie ou d'accident, ils ne sont pas en mesure de fournir le travail requis.

Afin que nos collaborateurs soient pris en charge dans une telle situation, sont instaurés des dispositifs financiers tels qu'assurances, maintien du paiement du salaire, prise en charge médicale, etc. Actuellement toutefois, la réussite nous échappe dans la dimension humaine de la prise en charge et du soutien apportés durant l'absence au travail.

Pour de multiples raisons, assumer cette responsabilité n'est pas chose facile et nécessite le soutien de chacun. C'est pourquoi – pour prendre en charge nos collaborateurs durant leur incapacité de travail et pour les accompagner durant cette période – nous faisons appel à une entreprise indépendante et très compétente dans sa prise en charge, en l'occurrence Synaps Care SA.

Pourquoi la gestion de la prise en charge

Comment une entreprise peut-elle fonctionner lorsque ses collaborateurs tombent malades? Question que, nous aussi, nous nous sommes posée. Ainsi, en vue d'améliorer la santé et la motivation de nos employés, nous avons résolu de construire avec Synaps une prise en charge active des collaborateurs accidentés ou malades.

Les accidents et les maladies sont des aléas dans notre vie et, en tant que tels, ils ne peuvent être totalement écartés.

Votre Employeur et Synaps Care SA ont pour vocation de porter soutien et assistance aux collaborateurs absents de leur travail. C'est à cette seule condition que le patient arrive à porter toute son attention sur son rétablissement et peut ainsi recouvrer sa santé dans la sérénité.

Les absences et les coûts que celles-ci entraînent pour remplacer l'employé défaillant, redistribuer la charge de travail, tenir compte de la perte de gain, etc. sont génératrices chaque année de dépenses importantes que nous préférierions de loin voir engagées sous forme d'investissement pour nos employés, autrement dit pour vous.

L'introduction de la gestion de la prise en charge, c'est l'assurance:

- d'une meilleure continuité du service à nos clients;
- d'une réduction de la pression que vivent les collaborateurs bien portants du fait des heures supplémentaires et du surplus de travail;
- d'un coup de pouce donné à la motivation des employés.

Dans ce projet, c'est vous – l'employé – qui êtes au centre de nos préoccupations.

Qui est Synaps

Synaps place l'homme et sa santé au centre de ses activités.

Synaps Care SA assure la coordination entre une société, ses collaborateurs et les organismes d'assurance pour tout ce qui touche de près ou de loin aux absences.

Nous assurons le suivi du collaborateur tombé malade ou ayant été victime d'un accident et nous nous efforçons de lui simplifier la vie pour son rétablissement et son retour au travail.

La santé et la capacité de travail à long terme sont au centre de l'activité de Synaps. Elle prend soin des collaborateurs en incapacité de travail 24 heures sur 24 et les accompagnent jusqu'à leur retour au travail.

Synaps a un mandat de l'employeur mais n'est pas dépendante de ses instructions. Grâce à la confiance entre les deux parties, c'est-à-dire du côté de l'employeur et du côté de l'employé – Synaps peut répondre plus spécifiquement aux besoins du collaborateur malade ou accidenté et agir sans enfreindre sa sphère privée.

Vous êtes dans une situation d'urgence, vous avez besoin de conseils et d'une aide pratique, vous avez eu un accident ou êtes tombé malade, vous ne savez plus que faire. Quelle que soit votre difficulté, n'hésitez pas à appeler la hotline de Synaps, au 0800 79 62 77.

Nous nous sentons concernés!

Les avantages pour vous

La gestion de la prise en charge comme la conçoit l'employeur est axée sur vous et votre santé.

- Votre déclaration d'absence peut être enregistrée à tout instant (24 h/24).
- Vous n'avez plus à vous occuper des autres formalités nécessaires. Votre supérieur hiérarchique obtiendra les informations utiles dans les plus brefs délais.
- Vous bénéficiez de conseils et d'une assistance pour vous aider à choisir les soins adéquats.
- Vous pouvez aussi recouvrer votre santé sans certificat médical.
- Votre retour au travail sera communiqué en temps utile à votre employeur, et des dispositions seront prises pour vous accueillir.
- La personne qui vous suit chez Synaps saura à tout moment répondre à vos interrogations et problèmes.
- Faire appel à une assistance et demander conseil n'a rien d'obligatoire: il s'agit pour nous d'apporter une aide, tout simplement.
- Synaps est indépendant et traite les informations vous concernant avec tout le soin et la discrétion qui s'imposent.

Ce qui change

Qui dit nouveautés dit aussi changements et adaptations.

Que cela signifie-t-il pour vous en particulier? Quels sont les changements auxquels vous serez exposé dans un proche avenir?

- A compter de l'introduction du système, vous n'aurez plus à notifier votre absence à votre supérieur hiérarchique. Au lieu de cela, vous appellerez directement la hotline de Synaps (voyez la démarche plus loin).
- Toute absence doit être déclarée au plus vite, quelle que soit l'heure (service 24 h/24).
- Après la déclaration d'absence, une personne qui assure le suivi chez Synaps vous contactera dans le courant de la journée.
- L'obligation de produire un certificat médical à compter du 3e jour est provisoirement suspendue, la demande de certificat étant réservée à des cas spéciaux.
- Selon votre assurance-maladie, Synaps vous fournit une assistance médicale téléphonique (télé médecine).
- Synaps vous conseille dans la recherche d'un médecin et vous communique les contacts adéquats.

Dispositions à prendre en cas de maladie ou d'accident

Dès que vous vous sentez dans l'incapacité de travailler, vous devez appeler la hotline de Synaps Care AG. Vous avez deux possibilités:

- ☎ par téléphone: 0800 sy na ps = 0800 79 62 77
- ☎ par l'app Synaps, que vous pouvez télécharger via votre app shop.

Confidentialité et discrétion

Toute personne a droit à la protection de sa personnalité. Les informations relatives à sa santé et à sa personne sont encadrées par des dispositions légales spécifiques et par des principes éthiques.

Durant la phase de prise en charge, la «gestion de la prise en charge Synaps» reçoit de vous des informations faisant l'objet d'un traitement obligatoirement confidentiel. Chez Synaps, ces informations sont conservées en lieu sûr.

Les données sur votre état de santé ne sont transmises à certains organismes qu'avec votre accord exprès.

L'employeur n'a pas droit de regard sur ces informations.

Chaque employé a le droit et la possibilité de consulter auprès de «Synaps Care SA» les données enregistrées le concernant.